

Burundi : HRW accuse le pouvoir de vouloir dissimuler les cas suspectés de COVID-19

Human Rights Watch, le 31 mars 2020 Burundi : Toute tentative de dissimulation du COVID-19 mettra des vies en danger. Des quarantaines ont lieu dans des conditions insalubres ; l'assistance humanitaire est bloquée. Les autorités burundaises risquent d'exposer la population à un grave danger en limitant la diffusion libre d'informations factuelles sur la pandémie de COVID-19.

À propos de l'exposition du pays au virus, le porte-parole du président Pierre Nkurunziza a déclaré que Burundi est une exception, car c'est un pays qui a donné à Dieu la première place. De telles revendications d'exceptionnalisme national ne devraient pas être employées pour empêcher les gens de s'exprimer sur des cas suspects et la potentielle propagation du virus. Alors que la police et les autorités locales ont placé en quarantaine dans des hôpitaux, des écoles et d'autres sites des Burundais et des ressortissants étrangers arrivant dans le pays en avion ou par la route, dans certains cas, les autorités burundaises n'ont pas fourni de nourriture, de soins de santé ni de conditions hygiéniques et sanitaires appropriés. Des organisations humanitaires ont tenté d'empêcher d'accéder à des personnes en quarantaine et de leur apporter une assistance. L'absence de communication d'informations factuelles sur la gravité, la contagiosité de ce virus et les défis qu'il présente, conforme aux stratégies de déni et de contournement dont fait habituellement preuve le Burundi dans la gestion de crise, ne tient pas compte des leçons douloureuses tirées de la pandémie ailleurs dans le monde. Lewis Mudge, directeur pour l'Afrique centrale de Human Rights Watch, a déclaré que les autorités burundaises devraient être transparentes et travailler avec les partenaires internationaux pour permettre la fourniture rapide et sans restriction d'une aide et devraient protéger les plus vulnérables, si le virus devait se propager. Même si le Burundi n'a aucun cas confirmé, des cas ont été signalés en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Tanzanie. En réponse à la pandémie, le gouvernement a pris des mesures, y compris la suspension des vols pour passagers à l'arrivée et au départ pendant sept jours, renouvelée jusqu'au 4 avril, une quarantaine autofinancée de 14 jours pour les voyageurs arrivant sur le territoire de pays affectés et un appel aux forces de sécurité pour faire appliquer les mesures d'hygiène et sanitaires dans les lieux publics. Le 27 mars, un hôpital de Bujumbura, la capitale économique du pays, a alerté le gouvernement sur trois cas fortement suspects, dont les tests effectués plus tard se seraient avérés négatifs. Plusieurs sources dans les secteurs médical et humanitaire ont fait part à Human Rights Watch de leurs préoccupations sur le fait que les autorités n'effectuent pas assez de tests pour déterminer l'étendue possible de la propagation de la maladie. Des directives de santé ont été diffusées via les stations de radio des médias locaux et nationaux, recommandant aux personnes de se laver les mains régulièrement et d'éviter les contacts, comme se serrer la main. Cependant, la répression par le gouvernement des personnes qui tentent de révéler des abus ou de contredire le discours officiel est susceptible de poser problème dans la réponse à la pandémie, dans un contexte de répression croissante contre les opposants supposés au gouvernement. En 2019, les autorités ont refusé de déclarer une épidémie de paludisme, malgré l'enregistrement de 8,5 millions de cas sur une population de 11,5 millions et de plus de 3 000 décès, ce qui a compromis la réponse à la maladie. Une déclaration du gouvernement du 25 mars 2020 a déclaré que seule la grâce de Dieu a protégé le Burundi du COVID-19 menaçant ceux qui prennent des mesures préventives avant le gouvernement. Le 20 mars, une déclaration du ministre de la Sécurité publique a indiqué que ceux qui ne respectent pas les mesures prises seront sanctionnés et considérés comme tentant d'annuler les efforts du gouvernement pour répondre à la pandémie. Le porte-parole du président a aussi annoncé que la campagne pour les prochaines élections générales, devant commencer en mai, ne serait pas affectée par le virus. Les forces de sécurité burundaises et les membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir sont régulièrement impliqués dans des atteintes flagrantes aux droits humains dont des meurtres, des disparitions, des arrestations arbitraires, de l'extorsion, des détentions illégales et l'utilisation d'une force excessive, notamment perçus comme des opposants au gouvernement. Les autorités doivent s'assurer que les forces de sécurité ne commettent pas d'abus alors qu'elles font appliquer les nouvelles mesures pour lutter contre la pandémie, a déclaré Human Rights Watch. Le 26 mars, un représentant de l'Organisation mondiale de la Santé basé à Bujumbura a expliqué à Human Rights Watch que l'organisme de santé mondial n'avait connaissance que d'un site de quarantaine dans un hôpital à Bujumbura où étaient confinées 40 personnes environ. Cependant, des reportages des médias locaux et des informations recueillies par Human Rights Watch suggèrent que des centaines de personnes sont actuellement gardées en quarantaine dans au moins 11 sites dans tout le pays, y compris des écoles, des hôpitaux et des salles communales. Des sources humanitaires et médicales ont indiqué que la plupart des sites manquent des conditions d'hygiène et des infrastructures sanitaires essentielles, sont fortement surpeuplés et augmentent le risque de propagation incontrôlée du virus. Un jeune homme en quarantaine dans un hôpital à Kobero, dans la province de Muyinga, près de la frontière tanzanienne, où plus de 100 personnes étaient confinées, a raconté le 26 mars : « Tous les jours, ils ajoutent de nouvelles personnes. Je partage une chambre avec six autres personnes, donc nous divisons le prix qui est de 10 000 francs burundais (environ 5 dollars US) par jour. Il y a des personnes qui dorment dehors, mais on leur a dit qu'elles devaient quand même payer. » Plus tard, il a expliqué à Human Rights Watch que le 29 mars, un représentant du ministère de la Santé avait annoncé aux personnes présentes à l'hôpital que celles qui ne payaient pas risquaient d'être envoyées en prison. Lorsque les gouvernements imposent des quarantaines, ils doivent veiller à respecter leur obligation de garantir l'accès à une alimentation adéquate, à l'eau, et à des soins de santé pour toute personne sur leur territoire sans discrimination, a rappelé Human Rights Watch. Une femme qui a été en quarantaine pendant une nuit, le 15 mars, à l'école paramédicale de Ngozi, dans le nord du pays, a raconté à Human Rights Watch que les personnes avaient été forcées de dormir sur le sol ou sur les bancs de l'école : « Nous n'avons rien à manger ou à boire, et les toilettes sales. Près de 20 policiers gardaient l'école et lorsque nous avons essayé de les convaincre de nous laisser sortir...

pour acheter à manger, ils ont dit qu'ils avaient l'autorisation de nous tirer dessus si nous tentions de partir. Elle a précisé que, pendant plusieurs heures, la police a empêché la Croix-Rouge burundaise d'accéder à l'écoulement de la nourriture et du thé. Dans certains cas, des personnes en quarantaine ont été libérées au bout de quelques heures ou jours. Une source humanitaire bien informée a expliqué que plus d'une centaine de personnes, y compris des enfants qui étaient tombés malades, avaient été libérées la semaine dernière d'un site à Giteranyi, dans la province de Cesses. Ces personnes avaient passé plusieurs jours enfermées sans nourriture ni eau dans des conditions sanitaires déplorable. Plusieurs organisations humanitaires ont été empêchées de fournir une assistance aux sites de quarantaine. Depuis 2015, lorsque la décision de Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat controversé a plongé le pays dans une crise des droits humains prolongée, l'espace qu'avaient les groupes de défense des droits humains et les journalistes indépendants pour agir librement au Burundi a peu à peu disparu. Des poursuites pénales, des menaces et des intimidations ont contraint de nombreux activistes et journalistes à cesser de travailler sur des questions politiques ou de droits humains sensibles, ou à quitter le pays. Lors d'entretiens avec Human Rights Watch, des représentants de plusieurs organisations humanitaires internationales et de groupes non gouvernementaux locaux ont récemment soulevé des préoccupations quant à la volonté du gouvernement de contrôler l'information en matière de crises de sécurité alimentaire et de santé au Burundi, les empêchant d'évaluer et de répondre adéquatement. Compte tenu des opérations humanitaires et limiter la communication efficace sur le COVID-19 ne feront qu'exacerber les difficultés pour garantir le respect des directives de santé dans un pays où seule la moitié de la population a accès aux services sanitaires de base et où plus de 70 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté, a déclaré Human Rights Watch. Le 19 mars 2020, Human Rights Watch a publié un rapport soulignant les dimensions de droits humains dans la réponse au COVID-19. Les autorités devraient s'assurer que leur réponse au COVID-19 inclut des mesures de prévention et de traitement, une attention particulière aux mesures pour réduire la surpopulation dans les centres de détention et les camps, l'amélioration de l'hygiène et de l'accès aux soins de santé, et l'utilisation de quarantaines et limites dans le temps uniquement en cas de stricte nécessité. «Le gouvernement burundais doit protéger la santé et le bien-être des personnes et toute intervention doit être conforme aux normes de droits humains internationales», a conclu Lewis Mudge. «Il est d'une importance capitale que les autorités garantissent un accès sans restriction aux organisations humanitaires en ces temps de crise.»